

---

---

ENERGIE/ÉNERGIES MARINES

---

---

: <HTTP://LEMARIN.OUEST-FRANCE.FR>

---

## L'urgence de la nouvelle feuille de route s'impose au congrès du syndicat des énergies renouvelables

Le 26e colloque du Syndicat des énergies renouvelables, qui s'est tenu le 23 septembre à Paris, a été l'occasion de rappeler l'urgence d'adopter la nouvelle feuille de route énergétique pour la France pour les dix ans à venir. La filière de l'éolien en mer en appelle aussi à de la stabilité sur le temps long.

Les années se suivent et se ressemblent pour le colloque annuel du Syndicat des énergies renouvelables (Ser). Pour la deuxième année consécutive, l'événement qui a réuni, le 23 septembre, à la Maison de l'Unesco, à Paris, plus de 800 personnes sur le thème de l'apport des énergies renouvelables pour l'autonomie stratégique de la France, s'est déroulé sans gouvernement constitué. Alors que Michel Barnier n'avait pas encore formé le sien lors du 25<sup>e</sup> colloque du Ser en septembre 2024, la 26<sup>e</sup> édition s'est tenue dans l'attente de la désignation de celui de Sébastien Lecornu. Une instabilité politique qui ne facilite pas les prises de décision.

Alors que la France aurait dû se doter depuis juillet 2023 d'une loi de programmation énergie-climat (LPEC) dont devait découler la nouvelle version de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3), elle n'a toujours rien de tout ça. Notre pays ne peut pas rester dans un vide énergétique comme il l'est aujourd'hui, ce n'est absolument plus possible. Il y a des secteurs comme l'éolien en mer qui dépendent de la PPE3 pour se développer mais il y a aussi la question du nucléaire. On a une PPE2 aujourd'hui qui impose de fermer 14 réacteurs d'ici 2035 dont en 2 en 2027 et 2 en 2028. C'est la règle aujourd'hui, a rappelé Jules Nyssen, le président du Ser.

### Une proposition de loi pour le lancement de l'AO10

Cette urgence à l'adoption d'une feuille de route énergétique n'a pas échappé aux députés invités au colloque. La PPE3 est prête. Comme je l'ai dit au nouveau Premier ministre, il faut qu'elle soit publiée rapidement. Il faudra travailler ensuite la question budgétaire, a indiqué Jean-Luc Fugit, député du bloc central et président du conseil supérieur de l'énergie. Matthias Tavel a pointé la situation ubuesque dans laquelle se trouve l'éolien en mer qui sans la PPE3 ne peut compter sur le lancement du dixième appel d'offres (AO10) qui doit attribuer de 8 à 10 GW supplémentaires. Tout ce qui a été engagé en France pour constituer une filière commence à être fragilisé, a-t-il souligné. Le député LFI qui a rappelé avoir déposé début juillet une proposition de loi pour permettre le lancement de l'AO10 sans adoption de LPEC ou de PPE3.

La seule voix contraire a été celle de Maxime Amblard, député RN. Nous refusons qu'il y ait publication du décret de la PPE avant l'adoption d'une loi de programmation énergétique. Ce serait un motif de censure du gouvernement, a-t-il prévenu. Les deux ne sont pour autant pas liés. Le décret portant PPE n'est pas un décret d'application d'une loi, a expliqué Jules Nyssen. Pour le président du Ser, il y aura tout le temps et l'espace pour s'exprimer sur l'avenir énergétique de la France lors des élections présidentielles de 2027.

« 40 GW, c'est 100 milliards d'euros d'investissement »

À l'urgence de la PPE, un outil important pour nos métiers qui s'inscrivent dans le temps long, a souligné Béatrice Buffon, PDG d'EDF power solutions, Emmanuel Rollin a associé la nécessité de stabilité pour mener à bien les projets éoliens en mer. Si l'on reprend le discours de Belfort (*NDLR : d'Emmanuel Macron en 2022*), 40 GW d'éolien en mer en 2050, c'est en gros 100 milliards d'euros d'investissement avec de nombreux acteurs. Comment fait-on si on n'a pas une coordination, un chef d'orchestre qui soit capable de prendre des décisions, de rendre des arbitrages et qui s'inscrive dans le temps long. Est-ce que c'est un délégué interministériel, c'est une idée à creuser, a indiqué le directeur France d'Iberdrola.

Il a aussi souhaité, reprenant une revendication de la filière, un nouveau système d'appel d'offres qui permette que le tarif du complément de rémunération pour le rachat de l'électricité produite par les parcs éoliens en mer soit fixé quelques mois avant que la décision finale d'investissement soit prise. Un dispositif qui est déjà en vigueur au Royaume-Uni où sont d'abord attribuées les zones pour le développement des parcs. Le tarif de rachat de l'électricité est, lui, attribué dans un autre appel d'offres où les développeurs candidatent quand ils ont quasiment terminé les études préalables à la construction de leurs projets et obtenu les autorisations.



« Notre pays ne peut pas rester dans un vide énergétique comme il l'est aujourd'hui, ce n'est absolument plus possible », a insisté Jules Nyssen,

le président du Syndicat des énergies renouvelables, lors du colloque annuel du syndicat qui s'est tenu, le 23 septembre à Paris.

« Notre pays ne peut pas rester dans un vide énergétique comme il l'est aujourd'hui, ce n'est absolument plus possible », a insisté Jules Nyssen, le président du Syndicat des énergies renouvelables, lors du colloque annuel du syndicat qui s'est tenu, le 23 septembre à Paris.

Compte LinkedIn Ser

*par Loïc Fabrègues.*

